

Rencontre des candidats

Élections législatives Partielles

5 et 12 Octobre 2025 : 1^{ère} Circonscription 82



THEMES ABORDES :

COUT DU TRAVAIL ET COMPETITIVITE DES TPE-PME

Le coût du travail en France pèse particulièrement sur les TPE-PME : les charges patronales ont augmenté de plus de 15 % en 50 ans, et l'écart entre le salaire brut et le salaire net reste trop important, ce qui empêche à la fois les salariés de vivre correctement de leur travail et les employeurs d'augmenter les rémunérations sans perdre en compétitivité. Le financement des branches retraite, famille et maladie porte aujourd'hui quasi uniquement sur le coût du travail.

Quelles mesures concrètes proposez-vous pour alléger durablement ce poids sur le travail, afin de mieux partager le financement de la protection sociale, d'augmenter les salaires nets de nos salariés et de renforcer la compétitivité des petites entreprises ?

BOURDONCLE Cathie (Craïs Gérard) - PS soutenue par le PRG

J'entends régulièrement qu'il vaut mieux rester à la maison que de travailler. Cela m'interpelle en tant que candidate. Il faut remettre la valeur travail au cœur des préoccupations. Le travailleur doit être mieux reconnu. Si effectivement la rémunération brute se rapproche de la rémunération nette, un travailleur pourra consommer plus. Notre projet porte sur une baisse des charges sur les salaires, en allant chercher des recettes supplémentaires sur, par exemple, les très hauts revenus. La taxe ZUCMAN est un exemple, loin d'être parfaite, doit être améliorée, surtout pour ne pas pénaliser les sociétés qui veulent investir et se développer. Les propriétaires des très hauts patrimoines doivent être également mis à contribution (environ 1600 en France). Cela ne concerne pas les entreprises de proximité du département. L'objectif est d'orienter la fiscalité sur les hauts revenus pour augmenter les revenus des travailleurs. La proposition de l'U2P de supprimer la CSG CRDS, estimée à 106 milliards d'euros doit être analysée. Pour trouver les compensations, des pistes potentielles sont possibles, telles que la remise en place de l'ISF, mais pas uniquement.

CARBONNEL Pierre-Henri (Berly Marie Claude) – UDR RN

Je suis conscient que nous avons le coût du travail le plus élevé au monde. L'objectif de l'UDR est de faire baisser le coût du travail, sans baisser les salaires nets, pour que les entreprises soient en capacité de valoriser leurs salariés.

Notre programme porte sur un transfert partiel du coût de la protection sociale, actuellement porté uniquement sur le travail, sur la lutte contre la fraude fiscale et sociale, mais surtout par un plan d'économie à l'échelle nationale, ambitieux de 120 Milliards d'euros notamment, par la suppression de certaines agences de l'état. Une autre piste d'économie pour les entreprises porterait sur le prix des énergies, en les désindexant du marché européen.

Le programme de l'UDR inclus une augmentation du salaire net de 10% pour le salarié, sans surcoût pour l'entreprise, financé par des économies des dépenses de l'Etat. Notre vision est de ne pas ajouter de nouvelles charges sur les entreprises, sans promettre des grandes réformes, tant qu'un audit budgétaire précis soit réalisé sur le budget de l'état.

Un autre engagement serait de simplifier drastiquement les normes et complexités pour laisser les entreprises se concentrer sur leurs marchés, et non pas sur de l'administratif.

SIMONIN-BENAZET Catherine (MAGAZ Youssef) – partie Renaissance

Notre projet s'appuie sur le rapport de la Mission Bozio-Wasmer, sur les politiques d'exonérations de cotisations sociales, mais nous devons trouver d'autres lignes budgétaires pour compenser le financement de notre politique sociale (agir sur la TVA : produits de luxe, produits toxiques sur la santé, taxe sur l'ensemble des contributeurs au réchauffement climatique, CSG plus-value actionnariat, taxation robotisation et intelligence artificielle, ...). Il est nécessaire de trouver un équilibre entre taxation et consommation. La priorité reste de relancer le travail, et réserver les aides sociales à ceux qui en ont réellement la nécessité. Le RSA doit rester un tremplin, et la solidarité un filet de sécurité pas une rente sans activité.

Nous souhaitons baisser l'impôt sur le coût du travail et sommes en réflexion sur un bouclier fiscal productif. L'assurance chômage doit être adaptée par secteurs d'activités en tension.

Des économies, notamment sur l'assurance maladie, doivent être trouvées. Nous y travaillons actuellement activement. La baisse du nombre de demandeurs d'emploi reste la première source d'économie.

PECOU Bernard (CAMINEL Laëtitia) – Les Républicains

Notre projet porte sur l'augmentation des salaires net en réduisant les charges patronales. Nos pistes pour financer ces projets portent sur la diversification des financements de la protection sociale, et une révision de la fiscalité. Le financement des charges sociales (famille, santé, ...) ne doit pas uniquement porter sur la valeur travail. Cependant, il ne faut pas alourdir la fiscalité des activités professionnelles. Nos pistes de réflexion s'établissent sur une fiscalité indirecte au travail, pourquoi pas une TVA sociale sous condition qu'elle n'impute pas la compétitivité des entreprises, ou un prélèvement sur une partie des revenus du capital.

APPRENTISSAGE ET BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE QUALIFIEE.

Aujourd'hui, 1 jeune sur 5, âgé de 16 à 25 ans, n'est ni en formation, ni salarié, ni demandeur d'emploi.

La baisse du montant de l'aide à l'apprentissage de 6000 à 5000 € accordée aux employeurs des TPE a engendré une baisse de 14% du nombre d'apprenti au CFA de Montauban notamment (environ 100 jeunes). Les ratios sont du même ordre à l'échelle nationale.

Quelle est votre position pour encourager les jeunes et les réorientations vers les métiers de l'artisanat et des entreprises de proximité ?

BOURDONCLE Cathie (Craïs Gérard) - PS soutenue par le PRG

Le nombre d'alternant en CAP, BP, BAC Pro, baisse d'année en année. Siégeant au conseil d'administration du CFA, je le constate. Les jeunes doivent être accompagnés individuellement, sur des parcours personnalisés. Nous avons la chance d'avoir un CFA multi sectoriel sur le département qui doit accueillir plus de jeunes. L'aide à l'apprentissage est nécessaire pour l'entreprise, dans le but de l'indemniser sur son implication dans la formation des jeunes. La majorité des entreprises qui forment des apprentis sont des TPE. L'apprentissage a été malmené par l'éducation nationale. Pourtant nous constatons de belles réussites dans l'apprentissage. L'aide à l'apprentissage n'est pas un cadeau pour les entreprises, mais un investissement pour l'avenir. Ces sujets, je suis prête à les défendre à l'Assemblée Nationale, car la promotion des métiers est une priorité.

CARBONNEL Pierre-Henri (Berly Marie Claude) – UDR RN

Depuis des années, les gouvernements successifs ont dévalorisé les métiers manuels. Nous arrivons aujourd'hui par manque de main d'œuvre, alors même qu'ils sont de moins en moins pénibles, mais surtout enrichissants. Il est primordial de valoriser l'apprentissage, et d'encourager les entreprises à former des jeunes via l'alternance. C'est un investissement pour l'avenir. L'aide actuelle à l'apprentissage n'est pas un cadeau aux entreprises, mais une juste compensation pour leurs investissements. L'orientation des jeunes est primordiale.

SIMONIN-BENAZET Catherine (MAGAZ Youssef) – partie Renaissance

En 2025, au niveau national, le nombre de contrat d'apprentissage a très largement augmenté. Nous constatons cependant une baisse dans les niveaux CAP, BEP et BAC PRO. La valorisation des métiers manuels est une priorité. Nous sommes conscients de l'implication des entreprises dans l'alternance.

PECOU Bernard (CAMINEL Laëtitia) – Les Républicains

Nous avons conscience de la baisse du nombre d'apprentis dans les métiers de l'artisanat. Ce constat souligne un décrochage des jeunes, et un manque de reconnaissance dans les métiers manuels. Pour encourager l'apprentissage, il est réellement indispensable de sécuriser l'aide à l'embauche d'apprentis, d'améliorer l'orientation des jeunes, et de renforcer le partenariat CFA et entreprises. L'aide doit revenir à 6000 € et être rendue automatique dès l'arrivée de l'apprenti. C'est un signal fort pour l'engagement des chefs d'entreprises et compenser son investissement. Des périodes d'immersions, dès le collège, doivent être systématiquement instaurées pour permettre la découverte des métiers.

MICRO ENTREPRISE ET CONCURRENCE DELOYALE

A ce jour, 11 000 entreprises artisanales sont immatriculées en Tarn et Garonne, dont 7100 sous le régime fiscal et social de la Microentreprise. 85% des créations d'entreprises se font sous ce régime. (Pas de TVA, pas de formation d'apprentis, concurrence déloyale, 40% qui déclarent 0€ de chiffres d'affaires, travail dissimulé, ...). A ce jour, 829 Micro Entrepreneurs perçoivent le RSA depuis plus de 12 mois.

Partagez-vous la position de l'U2P de limiter ce régime à 2 ans pour les activités exercées à titre principal, et d'en faire ce qu'il devait être à l'origine, à savoir un tremplin passager vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives ?

BOURDONCLE Cathie (Craïs Gérard) - PS soutenue par le PRG

Le régime de l'AE a été créé initialement pour tester une activité en activité principale, pas pour concurrencer le régime général. En tant qu'élue du Conseil Départemental, je suis bien consciente des difficultés avec les auto entrepreneurs qui ne déclarent pas de chiffre d'affaires et bénéficient du RSA. Nous avons tenté de conditionner le versement du RSA à un minimum de chiffre d'affaires.

Je suis de l'avis de l'U2P de limiter à 2 ans le régime dérogatoire de l'auto entreprise pour laisser le temps au créateur de tester son activité. Il est également primordial, pour protéger les consommateurs, de contrôler scrupuleusement les compétences et qualifications des créateurs.

CARBONNEL Pierre-Henri (Berly Marie Claude) – UDR RN

Ce régime est un moyen pour l'état de réduire artificiellement les chiffres du nombre de demandeurs d'emploi. Clairement, la micro entreprise doit être un tremplin pour lancer son entreprise, mais doit être limitée dans le temps à 2 ans. Passé ce délai, ce chef d'entreprise en micro devra choisir un statut de droit commun. Un contrôle strict, et un accompagnement pour ce basculement devra être mis en place pour assurer un basculement de statut efficace, sans trop de formalités administratives. Autre précision, une micro qui ne déclare pas de chiffre d'affaires au bout de 12 mois, doit cesser son activité.

SIMONIN-BENAZET Catherine (MAGAZ Youssef) – partie Renaissance

L'Auto entreprenariat doit rester un tremplin vers l'entreprise classique, pour éveiller la volonté d'entreprendre. Au terme de 2 ans d'activité, un autoentrepreneur, en activité principale, basculera automatiquement vers un nouveau statut d'Auto TPE, statut transitoire pour l'accompagner vers une forme d'entreprise de droit commun. Un Autoentrepreneur, en activité principale, qui ne déclare pas de chiffre d'affaires, doit être contrôlé.

PECOU Bernard (CAMINEL Laëtitia) – Les Républicains

Le régime de l'autoentreprise doit être limité dans le temps de 2 à 3 ans. Cette durée devra être adaptée avec les représentants des TPE. Nous constatons la concurrence déloyale, notamment chez les coiffeurs et métiers du bâtiment. Nous devons accompagner les auto entrepreneurs à basculer vers un statut de droit commun. C'est la défense de la valeur travail qui nous guide dans cette démarche, qui doit favoriser la création durable des entreprises, via ce tremplin. Nous entendons les conséquences locales de cette concurrence déloyale, et saurons travailler à la limiter.

REPRESENTATIVITE PATRONALE

Les règles actuelles de la représentativité patronale permettent aux représentants des grandes entreprises de monopoliser toutes les négociations et de faire barrage à des mesures portées par les représentants des petites entreprises (U2P) alors que 92% des entreprises françaises ont moins de 10 salariés.

Quelle est votre position pour que les Petites Entreprises de proximité soient plus représentatives ?

BOURDONCLE Cathie (Craïs Gérard) - PS soutenue par le PRG

Il serait équitable que l'U2P soit mieux représentée au vu du nombre de TPE sur notre territoire. Il semble qu'une règle de calcul à 50% du nombre d'adhérent, et 50% sur le nombre de salarié de ces adhérents, soit la plus adaptée. Je suis favorable à défendre la position de l'U2P sur ce thème.

CARBONNEL Pierre-Henri (Berly Marie Claude) – UDR RN

Les TPE qui représentent plus de 92% des entreprises, doivent être représentée à la hauteur de ce qu'elles représentent. Le calcul actuel (30% des adhérents et 70% du nombre de salarié de ces adhérents) doit évoluer. Il faut le ramener à 50% pour chacun de ces critères. Les grandes entreprises sont importantes, mais les TPE locales de proximité également. Nous avons conscience que les TPE ne délocalisent pas, qu'elles emploient localement, et qu'elles consomment dans les territoires. Les représentants des TPE doivent participer aux débats qui les concernent.

SIMONIN-BENAZET Catherine (MAGAZ Youssef) – partie Renaissance

Nous sommes pour une gouvernance partagée et équitable, notamment pour que les représentants des TPE soient représentés à la hauteur du poids économique qu'ils représentent. Le calcul de la représentativité patronale doit être revu en conséquence. La proposition de l'U2P sur une répartition à 50% du nombre d'entreprise adhérente et 50% du nombre de salariés de ces entreprises adhérentes semble plus juste.

Nous envisageons également des mesures de simplification par la mise en place d'un système de tests sur le TPE PME. Il s'agirait de tester l'efficacité des nouvelles mesures, d'abord sur les petites entreprises, avant de les déployer sur les grandes. Cela permettrait de s'assurer de leurs possibilités d'application dans les plus petites entreprises.

PECOU Bernard (CAMINEL Laëtitia) – Les Républicains

Le patronat (U2P, CPME et MEDEF) doit rester solidaire, sans batailles internes, pour faire avancer la cause des employeurs. Le calcul actuel de la représentativité est effectivement établi principalement sur le poids salarié des adhérents pour les désignations des sièges dans les mandats sociaux. En Tarn et Garonne, les TPE sont effectivement sous représentées vis-à-vis du poids économique qu'elles représentent.